

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 5 FEVRIER 2024

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le
ID : 084-218400570-20240205-DEL_24_01_03-DE

Nombre de membres :
- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 8

OBJET DE LA DELIBERATION n° 24-01-03

**SECURISATION DES BATIMENTS
COMMUNAUX / DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT
DANS LE CADRE DE L'APPEL A
PROJETS PROGRAMME « S » 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq du mois de février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 31.01.2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, en mairie de JOUCAS, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Olivier LAUBRON, Mme Laëtizia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Alessandro POZZO.

Absents excusés : M. Laurent QUEYTAN, M. Thibaud RICHARD.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le projet de sécurisation dans l'enceinte de l'école et du centre culturel mais également au centre d'accueil et d'exposition « Le Labyrinthe d'Art » ainsi qu'à l'atelier municipal avec un réseau de vidéoprotection (caméras). Le coût prévisionnel de cette opération est de 9.323,34 € HT et elle est susceptible de bénéficier de subventions émanant de l'Etat au titre de l'appel à projets 2024 programme « S » projets de vidéoprotection du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux vidéoprotection école et centre culturel	5.360,01	Etat (FIPDR) (50%)	4.661,67
Travaux vidéo protection « Le Labyrinthe d'Art »	3.963,23	Autofinancement (50%)	4.661,67
TOTAL HT	9.323,34		9.323,34

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement précité pour la sécurisation de l'école et de ses alentours ainsi que du centre d'accueil et d'exposition et solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets programme « S » 2024.

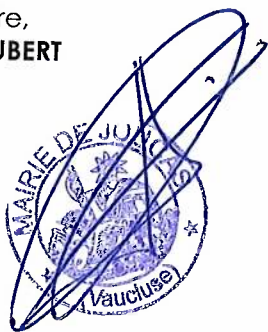
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de sécurisation des bâtiments communaux du Centre Culturel, de l'Ecole, de l'atelier municipal et du Centre d'Accueil et d'Exposition « Le Labyrinthe d'Art » ;
- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat une subvention d'un montant de 4.661,67 € dans le cadre d'appel à projets programme « S » 2024 titre du FIPDR ;
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,
Lucien AUBERT



La secrétaire de séance,
Muriel PONTET

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Muriel Pontet mentioned in the text above.

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 084-218400570-20240205-DEL_24_01_03-DE